

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Procurations : 4

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2025

Etaient présents : Gérard ABELLA, Jean-Emmanuel LONG, Bernadette TAURINES FARO, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Pierrette CASSAN, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERLIC, Arnaud JAMME SERRES, Sandrine GIL, Olivier LACROIX, Stéphane DUVION, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN

Absents représentés : Sylviane GOMEZ LORIZ (Jean-François JACQUET), Geneviève PLARD (René ARGELIES), Sylvie FERREIRA (Gérard ABELLA), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC)

Absents : Frédéric BONHUIL SABOT, Alexandre DUMOULIN, Julie SIMAEYS

Secrétaire de séance : Jean-Emmanuel LONG

DELIBERATION N°65

OBJET : BOULEVARD DU LANGUEDOC – REALISATION D'UNE LIAISON CYCLABLE – DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL RD 15 – CONVENTION D'ENTRETIEN

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée envisage de procéder à la réalisation d'une liaison cyclable sur une partie du Boulevard du Languedoc classé en voie d'intérêt communautaire.

Les aménagements à réaliser se situe sur l'emprise de la route départementale RD15, en agglomération de la commune de Boujan sur Libron.

Outre la convention de réalisation de travaux intervenue entre le Département et la Communauté d'Agglomération, il convient de passer une convention d'entretien afin de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilités respectivement du Département, de la Communauté d'Agglomération et de la Commune dans le cadre de l'entretien des ouvrages réalisés.

La convention d'entretien établie pour une durée de 10 ans, renouvelable une seule fois pour la même durée par tacite reconduction est annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la convention d'entretien du domaine public départemental – RD15 - partie du Boulevard du Languedoc telle qu'annexée,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention d'entretien.

Fait et délibéré à Boujan-sur-Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Gérard ABELLA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les
relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83)
modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux
en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de la présente publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
Transmis au représentant de l'Etat le : 16/12/2025
Affiché et publié le : 16/12/2025

Le Maire
Gérard ABELLA

